

Déclarations de ministres

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je prends note de la question que je communiquerai au ministre.

LES BÉNÉFICES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, je poserai donc ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Ce dernier convient-il que la crise survenue l'automne dernier dans le domaine de l'assurance-responsabilité n'était en réalité qu'un arnaque de un milliard de dollars ayant rapporté des bénéfices inespérés et qu'il s'agissait donc d'une conspiration?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, bien entendu, je ne suis pas d'accord avec le postulat de base du député. Je prends toutefois note des deux questions et je prierai le ministre de répondre à notre collègue.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 9^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

M. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, conformément à l'article 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, rédigés dans les deux langues officielles, des exemplaires de la réponse du gouvernement au neuvième rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, sur la réunion des familles.

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, je désire déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la société Radio-Canada.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉPÔT DE NOTES TECHNIQUES

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les notes techniques concernant le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et instaurant le

versement anticipé du crédit d'impôt pour enfant. Ces notes sont destinées à aider les députés, les contribuables et leurs conseillers professionnels.

* * *

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION

LE 9^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT—LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de présenter à la Chambre et au public canadien la réponse du gouvernement au neuvième rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, consacré à la réunification des familles.

Monsieur le Président, à l'instigation du gouvernement, le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a réfléchi à des moyens d'accélérer le traitement des demandes de la catégorie de la famille. Je tiens à féliciter le comité de son excellent travail, et à souligner en particulier l'effort collectif accompli par des députés de tous les partis sous la brillante direction du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Les députés ont participé à plus de 100 réunions du comité. Trois semaines complètes ont été consacrées à la visite de centres d'immigration au Canada et dans des postes à l'étranger et à des réunions avec les agents d'immigration ainsi que des immigrants potentiels ou récents. Les députés ont pu parfaitement prendre la mesure des domaines dans lesquels la qualité du service n'était pas acceptable.

Je souhaiterais insister notamment sur la qualité de ce rapport. Le comité m'a communiqué une série de recommandations visant à rendre le service plus rapide, plus courtois, plus juste et en particulier plus humain. Je pense qu'une nouvelle ère s'ouvre pour les gens qui parrainent des immigrants et pour leurs parents. On a insisté sur une meilleure formation des agents d'immigration et l'on essaie de fournir des services dans la langue que choisit le client. Le gouvernement comprend les frustrations qu'ont éprouvées dans le passé les candidats à l'immigration. Notre réponse vise à atténuer ces frustrations. Ce sont peut-être les recommandations 5 à 10, qui concernent la création de nouvelles catégories de membres de la famille aidée, qui sont les plus passionnantes et qui vont le plus loin.

● (1510)

Malheureusement, comme le Règlement de la Chambre des communes exige qu'une réponse soit donnée dans les 120 jours, nous n'avons pas eu le temps de consulter les provinces et les organisations du secteur privé, ce qui est indispensable avant d'élaborer le détail de modifications de cette ampleur. Ces consultations ont débuté, et nous espérons qu'elles auront une issue heureuse. Pour le reste, l'essentiel des recommandations sont soit déjà appliquées, soit en cours de mise en oeuvre.